



## PRÉFET DE CORSE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Ajaccio, le 4 février 2022

### COMMUNIQUE DE PRESSE

#### **Lutte contre la pauvreté par l'accès à l'emploi : 3 territoires corses sélectionnés pour déployer le service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE)**

Au cœur de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté présentée par le président de la République le 13 septembre 2018, le service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) porte l'ambition que l'ensemble de celles et ceux qui veulent trouver une place dans la société par le travail et l'activité y parviennent.

3 territoires ont été retenus en Corse dans le cadre du second appel à manifestation d'intérêt parmi les 34 territoires de déploiement en 2022 :

- le Pays Ajaccien
- l'Agglomération de Bastia
- la Communauté de communes Ile-Rousse Balagne

#### **Des actions concrètes**

Parce que chaque territoire est spécifique et dispose déjà de certains acquis, ces actions sont proposées en commun par les acteurs de l'insertion du territoire pour simplifier et renforcer l'efficacité des parcours d'insertion à chaque étape afin de garantir :

- le droit de choisir et de réaliser son projet professionnel ;
- le droit de bénéficier d'un accompagnement social adapté et de bénéficier de toute l'offre du territoire ;
- un droit à la continuité de parcours pour ne pas tout recommencer à chaque fois.

#### **Les actions proposées par les 3 territoires retenus**

1. Un diagnostic pour concrétiser son projet de reprise d'activité :
  - proposer aux personnes une même méthode de diagnostic quelle que soit la structure qui accompagne (Collectivité de Corse, Pôle emploi, mission locale, Cap emploi,...) ;
  - réaliser ces entretiens de diagnostic et projet conjointement par un spécialiste du champ social et du champ professionnel.
2. La coordination et le suivi partagé du parcours :
  - systématiser un point de situation de toutes les personnes accompagnées pour s'assurer qu'elles ont des entretiens réguliers, que les délais sont réduits entre chaque étape du parcours, par exemple, entre une immersion en entreprise et une entrée en formation,

- organiser des groupes de professionnels de différentes structures pour qu'ils identifient ensemble des solutions pour les personnes qui rencontrent le plus de difficultés dans leur retour à l'activité ;
- proposer aux personnes de continuer à les accompagner dans les premiers mois de leur reprise d'activité.

### 3. La coordination et la connaissance de l'offre :

- recenser les solutions d'insertion dans les champs professionnels et sociaux sur le territoire ;
- organiser la mobilisation des entreprises pour favoriser le retour à l'emploi dans les secteurs en tension via les immersions et la formation ;
- concevoir ensemble de nouvelles offres d'accompagnement.

### 4. Une méthode d'accompagnement :

- associer les usagers à l'évaluation des accompagnements ;
- développer la formation et les temps d'échanges conjoints entre les professionnels des différents acteurs.

Le droit à un accompagnement personnalisé doit plus que jamais devenir une réalité tangible et accessible en tout point du territoire. État, Collectivité de Corse, Pôle Emploi, CAF, missions locales, Cap emploi, communes et EPCI, associations et entreprises, conjuguent leurs efforts pour garantir des parcours d'insertion sans rupture et travailler de concert pour l'accompagnement des jeunes, des allocataires du RSA, et des demandeurs d'emploi dont des personnes en situation de handicap.

Plus d'informations sur le SPIE sur le site du Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion : <https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/lutte-contre-la-pauvrete-par-l-acces-a-l-emploi-34-territoires-selectionnes>